

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024_174
AVENANT PORTANT RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) - PLAN MERCREDI

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAS, Vanessa FERGEAU-RENAUX à Marie-Christine EWANS, Bastien RIVIERES à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Kubilay ERTEKIN à Amélie BOSSET-AUDOIT, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTE : 1

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que depuis la loi « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » du 8 juillet 2013, les communes doivent élaborer et mettre en œuvre des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) afin de permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions pour respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations des enfants et des jeunes.

L'année 2024 devait marquer le renouvellement du projet 2021-2024 pour la ville de Mérignac. La volonté affirmée dans ce PEDT était de développer une approche globale de l'enfant et du jeune au cours de son parcours de vie de 0 à 25 ans dans une démarche partenariale entre tous les acteurs de l'Education de la communauté éducative : parents, enseignants, salariés et bénévoles associatifs, agents municipaux. Les politiques publiques concernées s'adressent aux publics petite-enfance, enfance et jeunesse et réunissent l'ensemble des actions qui sont mises en œuvre dans les domaines des loisirs éducatifs, de la culture, du sport, de la cohésion sociale et du développement durable. Ce projet éducatif renforce la volonté de la ville de Mérignac de s'affirmer comme une ville éducatrice qui œuvre à la formation de futurs citoyens capables de comprendre et d'agir sur le monde qui les entoure afin d'en modifier le devenir.

Pour y parvenir, six ambitions éducatives – partagées par l'ensemble des acteurs – ont été définies pour guider les actions portées sur le territoire de Mérignac :

- Garantir une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes ;
- Viser la réussite éducative de tous et lutter contre les inégalités sociales, territoriales et scolaires en favorisant l'accessibilité aux ressources du territoire ;
- Renforcer la continuité entre acteurs et la cohérence éducative autour des besoins de l'enfant et du jeune ;
- Associer et accompagner les familles au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer l'accompagnement de la parentalité ;
- Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté en les soutenant au travers d'un parcours éducatif et laïque ;
- Viser l'inclusion et la participation de tous à la vie de la cité en prenant en compte toutes les singularités et les besoins éducatifs particuliers.

Par rapport au précédent PEDT 2018-2021, de nombreux axes ont été renforcés dans le plan d'actions 2021-2024 tels que : l'égalité fille/garçon, la prévention et la lutte contre les discriminations, la prévention du décrochage, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation artistique et culturelle ou encore l'accompagnement à la parentalité.

Une attention particulière a été portée au public le plus fragilisé socialement et en particulier tous les enfants et les jeunes qui grandissent dans les quartiers prioritaires politique de la ville et qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. Ce projet marque aussi le renforcement des actions participant à une meilleure inclusion des enfants porteurs de handicap et de tous ceux dont le parcours de vie doit être soutenu pour leur garantir les meilleures chances de réussir leur vie personnelle et professionnelle malgré les difficultés rencontrées.

Au regard de son actualité toujours présente et de l'intérêt de poursuivre les actions entreprises mais aussi en raison de la nécessité de reprendre la démarche d'animation partenariale, il paraît opportun de demander la prorogation du PEDT actuel pour la période 2025 puis pour 2026. Cela permettrait en outre de se conformer au calendrier électoral mais aussi d'être en cohérence avec les dispositifs territoriaux tels que la Convention Territoriale Globale ou la Cité Educatrice dans une logique de gouvernance globale. La demande de prorogation adressée à l'Education Nationale étant annuelle, il conviendra de faire une nouvelle demande pour l'année 2026.

En conclusion la prorogation du PEDT actuel permettra de relancer la démarche partenariale et de poursuivre les actions qui répondent aux besoins actuels du territoire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 5 décembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de l'avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial-plan mercredi tel que proposé ci-joint ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 décembre 2024



Gérard SERVIES
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.